

Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 janvier 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances ainsi qu'à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2016, l'ECOFIN a adopté les conclusions du Conseil concernant le rapport 2016 sur le mécanisme d'alerte dans le cadre du semestre européen. Parmi ces conclusions figure le paragraphe suivant :

« 6. aussi important soit-il de s'attaquer aux problèmes sociaux et du marché du travail , SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉ par le fait que la Commission ait ajouté trois nouveaux indicateurs en matière d'emploi au tableau de bord compte tenu de la nécessité de préserver l'efficacité du tableau de bord en tant que dispositif d'alerte précoce ainsi que de la nature de la PDM en tant que procédure établie pour se concentrer sur la constatation, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques ; SOULIGNE que les indicateurs sociaux et ceux relatifs au marché de l'emploi ne sont pas pertinents pour identifier des risques macrofinanciers et que l'évolution de ces indicateurs ne peut pas déclencher la prise de mesures dans le cadre de la PDM ; MET EN EXERGUE la nécessité de poursuivre les travaux techniques visant à améliorer encore la pertinence du tableau de bord ainsi que les cadres et instruments d'analyse des évolutions intervenues et des facteurs qui déclenchent les déséquilibres et permettent de les corriger , en vue d'affiner encore l'analyse sous-jacente et les résultats ; »

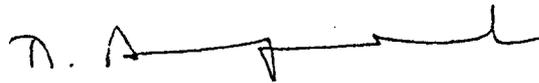
Dans ce contexte, et au vu des efforts de la présidence luxembourgeoise de soutenir l'agenda du « triple A social » et notamment d'améliorer la dimension sociale dans la gouvernance de l'Union et plus particulièrement de la zone euro, j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Est-ce que Messieurs les Ministres considèrent que cette conclusion est en ligne avec les efforts pour renforcer la dimension sociale de l'Union européenne ?
- Est-ce que Messieurs les Ministres ne trouvent pas qu'il serait une bonne idée de demander à la présidence néerlandaise d'organiser une réunion jointe de l'ECOFIN et de l'EPSCO pour en discuter ?
- Par quels autres moyens le Conseil considère-t-il prendre en compte la dimension sociale dans le cadre du semestre européen ?
- Comment la dimension sociale est-elle prise en compte lors de l'élaboration du programme national de réforme au Luxembourg ?

J'aimerais poser les questions supplémentaires suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :

- Quelle position le gouvernement luxembourgeois a-t-il pris sur ce sujet au Conseil ECOFIN ?
- Quelles seront les conséquences de cette conclusion pour l'analyse des déséquilibres macroéconomiques, les priorités économiques et les recommandations par pays ?
- Est-ce que la prise en compte de ces indicateurs sociaux aurait changé la décision de déclencher des mesures dans le cadre de la procédure des déséquilibres macroéconomiques (PDM) ? Si oui, quels pays auraient été susceptibles d'être concernés ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Marc Angel  
Député